

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

La Société Tunisie Leasing - publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2005 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M. Nouredine HAJJI sur les résultats provisoires.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2005

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc		Notes	30-juin		31-déc
		2005	2004	2 004			2005	2004	2004
ACTIFS					CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
ACTIFS NON COURANTS					CAPITAUX PROPRES				
Immobilisations incorporelles		1 538 302	1 374 857	1 444 653	Capital social		20 000 000	17 500 000	20 000 000
Moins : amortissements		(1 176 158)	(941 458)	(1 064 160)	Actions propres			(4 700)	0
	3	<u>362 144</u>	<u>433 399</u>	<u>380 493</u>	Réserves		5 480 239	9 135 748	6 635 748
Immobilisations utilisées par la société		2 393 225	2 470 549	2 239 696	Résultats reportés		8 756 844	9 092 977	9 092 509
Moins : amortissements		(1 643 144)	(1 678 251)	(1 588 723)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>34 237 082</u>	<u>35 724 025</u>	<u>35 728 257</u>
	4	<u>750 081</u>	<u>792 298</u>	<u>710 973</u>	Résultat de la période		1 919 673	1 560 118	2 889 825
Immobilisations destinées à la location		515 742 074	466 348 329	487 752 354	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	12	<u>36 156 755</u>	<u>37 284 143</u>	<u>38 618 082</u>
Moins : amortissements		(288 446 275)	(259 924 954)	(275 026 541)	PASSIFS				
Moins : provisions		(6 827 113)	(4 907 036)	(5 763 888)	PASSIFS NON COURANTS				
	5	<u>220 468 686</u>	<u>201 516 339</u>	<u>206 961 925</u>	Emprunts	13	117 746 367	107 449 742	112 862 995
Immobilisations financières		21 730 330	19 428 373	19 317 031	Autres passifs financiers	14	5 823 226	3 440 373	3 650 388
Moins : provisions		(951 041)	(916 855)	(1 099 932)	Provisions	15	599 391	531 856	416 786
	6	<u>20 779 289</u>	<u>18 511 518</u>	<u>18 217 099</u>	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>124 168 984</u>	<u>111 421 971</u>	<u>116 930 169</u>
Total des actifs immobilisés		<u>242 360 200</u>	<u>221 253 554</u>	<u>226 270 490</u>	PASSIFS COURANTS				
Autres actifs non courants	7	643 037	772 773	617 694	Fournisseurs et comptes rattachés	16	11 716 225	12 008 213	8 537 511
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>243 003 237</u>	<u>222 026 327</u>	<u>226 888 184</u>	Autres passifs courants	17	12 451 825	11 186 899	11 822 195
ACTIFS COURANTS					Concours bancaires et autres passifs financiers	18	71 224 136	67 590 762	66 472 443
Clients et comptes rattachés		17 956 900	18 306 520	17 009 515	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>95 392 186</u>	<u>90 785 674</u>	<u>86 832 149</u>
Moins : provisions		(13 646 411)	(12 561 504)	(12 323 477)	TOTAL DES PASSIFS		<u>219 561 170</u>	<u>202 207 845</u>	<u>203 762 318</u>
	8	<u>4 310 489</u>	<u>5 745 016</u>	<u>4 686 038</u>					
Autres actifs courants	9	4 006 087	2 750 357	3 147 558					
Placements et autres actifs financiers	10	202 857	3 971 574	3 718 257					
Liquidités et équivalents de liquidités	11	4 195 255	4 998 714	3 940 363					
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>12 714 688</u>	<u>17 465 661</u>	<u>15 492 216</u>					
TOTAL DES ACTIFS		<u>255 717 925</u>	<u>239 491 988</u>	<u>242 380 400</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>255 717 925</u>	<u>239 491 988</u>	<u>242 380 400</u>

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 30 JUIN 2005
(exprimé en dinars)

	Notes	<u>du 1er janvier au 30 juin</u>		Exercice
		2005	2004	2004
REVENUS DE LEASING				
Revenus bruts du leasing		62 181 149	55 907 982	114 278 509
Intérêts de retard		269 490	422 136	925 952
Variation des produits réservés		(19 667)	(148 775)	165 976
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(50 928 475)	(45 594 013)	(93 322 545)
<u>Total des revenus de leasing</u>	19	<u>11 502 497</u>	<u>10 587 330</u>	<u>22 047 892</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	20	(6 227 877)	(5 905 460)	(11 968 257)
PRODUITS DES PLACEMENTS	21	580 684	422 939	571 858
PRODUIT NET		<u>5 855 304</u>	<u>5 104 809</u>	<u>10 651 493</u>
Charges de personnel	22	(1 169 489)	(1 095 037)	(2 062 831)
Autres charges d'exploitation	23	(1 074 703)	(1 050 530)	(2 111 390)
Autres produits d'exploitation		27 466	8 887	80 212
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(1 150 333)	(934 885)	(2 369 976)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	24 bis	148 891	138 316	(44 761)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	25	(201 720)	(211 995)	(436 525)
Dotations aux provisions pour risques divers	26	(98 761)	(50 000)	(118 135)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 336 655</u>	<u>1 909 564</u>	<u>3 588 086</u>
Autres gains ordinaires	27	65 119	51 172	92 780
Autres pertes ordinaires	28	(2 183)	(10 589)	(30 750)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 399 591</u>	<u>1 950 148</u>	<u>3 650 117</u>
Reprises sur provisions pour impôt différé	15	0	0	213 326
Impôt sur les bénéfices	29	(479 918)	(390 030)	(973 618)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 919 673</u>	<u>1 560 118</u>	<u>2 889 825</u>
Résultat par action	12	0,960	0,780	1,445

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	Notes	du 1er janvier au 30 juin 2005	2004	31 décembre 2004
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		73 779 022	64 046 434	133 344 921
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(1 695 016)	(2 743 744)	(5 295 285)
Intérêts payés		(7 171 087)	(5 486 194)	(10 733 789)
Impôts et taxes payés		(2 025 351)	(2 796 561)	(4 838 704)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations destinées à la location		(73 357 451)	(53 966 702)	(122 622 214)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations destinées à la location		2 081 634	2 352 056	6 850 090
Autres flux de trésorerie		321 474	203 374	(117 544)
		<u>(8 066 775)</u>	<u>1 608 663</u>	<u>(3 412 525)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(186 198)	(96 394)	(242 894)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		21 070	75 090	70 524
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(3 122 125)	(1 749 526)	(2 015 219)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		708 827	1 424 599	1 772 172
		<u>(2 578 426)</u>	<u>(346 232)</u>	<u>(415 417)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(3 079 740)	(2 755 513)	(2 716 544)
Encaissements provenant des emprunts		34 499 612	47 930 800	69 684 464
Remboursement d'emprunts		(20 011 485)	(29 572 026)	(52 103 001)
Flux liés au financement à court terme		(3 250 000)	(17 500 000)	(6 500 000)
		<u>8 158 387</u>	<u>(1 896 739)</u>	<u>8 364 919</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(2 486 814)</u>	<u>(634 307)</u>	<u>4 536 977</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		1 986 079	(2 550 899)	(2 550 899)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	30	(500 735)	(3 185 206)	1 986 079

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la 1^{ère} tranche
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la 2^{ème} tranche
- 1 action nouvelle pour 6 anciennes pour la 3^{ème} tranche
- 1 action nouvelle pour 7 anciennes pour la 4^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2005 à la somme de 20.000.000 Dinars divisé en 2.000.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Jusqu'au 31 décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1^{er} janvier 2000, les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 décembre 2000.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). De sa part, la loi de finance pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Installations générales	10 ans	10%
- Autres matériels	4 ans	25%

2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance « tous risques ».

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer facturé.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2-3 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition.

2-4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

2-5 : Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% (1,5% de 1996 à 2000) de l'encours des loyers. Cette proportion couvre aussi bien le principal que les produits réservés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Par dérogation aux exercices précédents, le poste de provisions porté au passif du bilan a été alimenté, au cours du premier semestre 2005, par le prélèvement d'un montant de 1 300 000 dinars du poste « Autres réserves » par décision de l'AGO du 05/05/2005, ainsi qu'il est indiqué dans la note 15.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-5-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe	
. A : Actifs courants	-	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-	-
. B2 : Actifs incertains	20%	
. B3 : Actifs préoccupants	50%	
. B4 : Actifs compromis	100%	

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-5-2 Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

2-5-3 La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge |

2-5-4 Valeur des garanties pour les clients en contentieux :

En vue de se rapprocher progressivement du taux de couverture des actifs classés souhaité par la BCT (70% contre 50% au 31/12/2004) le conseil d'administration a décidé de renforcer les règles de provisionnement en adoptant les mesures suivantes :

1- la valeur des hypothèques prise en garantie ne peut être supérieure au montant de la base locative du contrat de leasing auquel elle se rapporte. En cas de passage au contentieux une décote de 5% l'an est appliquée rétroactivement sur la valeur de l'hypothèque initialement retenue.

2- Pour les contrats de leasing mobilier au contentieux et à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement, la valeur du matériel retenu comme garantie sera considérée nulle dans chacun des cas suivants :

a/ le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu.

b/ le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Ces nouvelles méthodes ont été introduites pour l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin 2005. Les données comparatives au 30 juin 2004 et 31 décembre 2004 n'ont pas été retraitées.

2-6 : Provisions pour impôt

Jusqu'au 31 décembre 1999, le bénéfice imposable de la société est calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieur au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 20%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, déduction faite des provisions constituées en franchise d'impôt.

2-7 : Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-8 : Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement, a conduit la société à :

- Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement ;
- Déduire les amortissements fiscaux ;
- Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais de retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). De sa part, la loi de finance pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006.

2-9 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2005
(exprimé en dinars)

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33%	1 444 653	93 649	-	-	-	1 538 302	1 064 160	111 998	-	-	1 176 158	362 144
Logiciels (en cours)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		1 444 653	93 649	-	-	-	1 538 302	1 064 160	111 998	-	-	1 176 158	362 144

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain	0%	39 168	-	-	-	-	39 168	-	-	-	-	-	39 168
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	0
Matériel de transport	20%	220 451	104 175	-	35 300	-	289 326	133 527	21 661	35 300	-	119 888	169 438
Mobilier de bureau	10%	642 132	6 022	-	-	-	648 154	361 248	21 644	-	-	382 892	265 262
Matériel informatique	15% et 33%	920 903	20 202	-	1 570	-	939 535	784 187	30 430	-	-	814 617	124 918
Installations générales	10%	446 372	-	-	-	-	446 372	279 091	15 987	-	-	295 078	151 294
TOTAUX		2 299 696	130 399	-	36 870	-	2 393 225	1 588 723	89 722	35 300	-	1 643 145	750 080

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, un lot de matériel informatique étant amorti selon le mode dégressif.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur Nette</u>
- Immobilisations en location	368 890 953	(163 303 754)	205 587 199
- Immobilisations, contrats suspendus	35 052 952	(16 650 848)	18 402 104
- Immobilisations, contrats échus	108 826 343	(108 491 673)	334 670
- Immobilisations en cours	2 971 826		2 971 826
<u>Totaux</u>	<u>515 742 074</u>	<u>(288 446 275)</u>	<u>227 295 799</u>
- Provisions pour dépréciation		(6 827 113)	(6 827 113)
<u>- Soldes au 30 juin 2005</u>	<u>515 742 074</u>	<u>(295 273 388)</u>	<u>220 468 686</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>Valeur nette</u>
Soldes au 31 décembre 2004	487 752 354	(280 790 429)	206 961 925
Additions de l'exercice			
- Investissements	67 460 596	-	67 460 596
- Relocations	338 300	-	338 300
Retraits de l'exercice			
- Cessions à la valeur résiduelle	(33 464 110)	33 396 021	(68 089)
- Cessions anticipées	(5 688 106)	3 720 180	(1 967 926)
- Relocations	(620 158)	392 541	(227 618)
- Régularisations	(36 802)	0	(36 802)
Amortissements de l'exercice		(50 928 475)	(50 928 475)
Provisions de l'exercice			
- Dotations		(1 611 830)	(1 611 830)
- Reprises		548 606	548 606
<u>- Soldes au 30 juin 2005</u>	<u>515 742 074</u>	<u>(295 273 388)</u>	<u>220 468 686</u>

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION (suite)**5.1 : Analyse par secteur d'activité**

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Bâtiment et travaux publics		
Entreprises de BTP	71 910 258	29 270 736
Carrières	6 312 070	2 837 118
Matériaux de construction	9 931 222	3 537 322
Industrie		
Textile, cuir et chaussures	21 991 026	7 081 406
Agro-alimentaire	58 404 427	22 438 635
Industries diverses	85 293 016	39 232 688
Tourisme et para tourisme	41 051 453	17 073 496
Commerces et services		
Transport	43 277 305	16 556 626
Médical et para-médical	10 366 516	5 212 352
Commerce	111 791 376	53 864 275
Services	47 714 080	22 079 932
Divers	7 699 326	937 108
	<u>515 742 075</u>	<u>220 121 694</u>
<u>Total</u>		

5.2 : Analyse par type de matériel

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Matériels de BTP	60 976 597	19 803 553
Equipements hôteliers	10 140 094	3 466 662
Equipements industriels	80 734 159	30 557 123
Matériels informatiques	4 161 003	1 366 171
Véhicules légers	138 237 411	61 547 033
Matériels de manutention	9 067 630	3 677 117
Matériels de transport en commun	12 215 316	4 742 870
Matériels de transport de marchandises	73 239 843	26 695 796
Matériels médical et para-médical	6 935 895	2 442 611
Matériel divers	16 273 455	5 147 937
	<u>411 981 403</u>	<u>159 446 873</u>
<u>Sous total</u>		
Immobilier	103 760 672	60 674 821
	<u>515 742 075</u>	<u>220 121 694</u>
<u>Total</u>		

(a) Valeur comptable nette compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d'avance à la clôture de l'exercice.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
Titres de participation	16 411 877	15 945 061	15 950 460
Titres immobilisés	4 923 240	3 348 110	3 124 910
Prêts au personnel	827 333	567 322	673 781
Dépôts et cautionnements versés	17 880	17 880	17 880
Montant brut	22 180 330	19 878 373	19 767 031
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres de participation	(450 000)	(450 000)	(450 000)
Montant libéré	21 730 330	19 428 373	19 317 031
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(782 671)	(873 730)	(931 562)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(150 490)	(25 245)	(150 490)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Montant net	20 779 289	18 511 518	18 217 099

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2004	15 950 460	15 500 460	450 000
Additions de l'exercice			
- Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	406 200	406 200	0
- Tunis Call Center	75 000	75 000	0
- Polyclinique La Marsa	99 540	99 540	0
- Sicav Entreprise	200 000	200 000	0
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tunisie Sicar	(143 000)	(143 000)	0
- Tuninvest Sicar	(176 323)	(176 323)	0
Soldes au 30 Juin 2005	16 411 877	15 961 877	450 000

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Soldes au 31 Décembre 2004	3 124 910	3 124 910
Additions de l'exercice		
- Société Hasdrubal Thalassa Hotels	1 000 000	1 000 000
- Société Agricole Saouef	1 000 000	1 000 000
Cessions de l'exercice		
- OXIA	(16 670)	(16 670)
- S.P.P.A.S	(110 000)	(110 000)
- FLEXOPRINT	(75 000)	(75 000)
Soldes au 30 Juin 2005	4 923 240	4 923 240

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2005 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Tuninvest Sicar	352 645	7,50	2 813 276		1994/2001/2002	38,28%
Tunisie Sicar	153 999	10,00	1 539 990		1997	44,00%
Tunisie Valeurs	15 000	100,00	1 617 699	450 000	1991/92/96/98/2004	30,00%
Tuninvest International Sicar	250 000	10,00	2 500 000		1998	25,00%
Tunisie Factoring	239 997	10,00	2 399 970		1999	54,54%
Tunis Call Center	29 997	10,00	299 970		1998/2004	28,57%
Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	33 306	100,00	3 330 600		1998/2003	81,23%
S T I F	1	10,00	10		2000	-
Tuninvest Innovations Sicar	150 000	10,00	1 500 000		2002	27,27%
Société moderne de titrisation	500	100,00	50 000		2002	10,00%
Esprit	5 000	10,00	50 000		2003	28,40%
Tunisie LLD	501	100,00	10 822		2003	20,04%
Sicav Entreprise	2 000	100,00	200 000		2005	20,00%
Polyclinique La Marsa	420	100,00	99 540		2005	2,29%
			<u>16 411 877</u>	<u>450 000</u>		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2005 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
B.T.S	500	10	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	24 090	10	240 900		2000	(*)
* TECHNOCARTERING	20 000	10	200 000		2001	(*)
* FLEXOPRINT	647	500	323 500		2001	(*)
* OXIA	834	10	8 340		2001	(*)
* AVITOP	5 049	10	50 490		2001	(*)
* S.P.P.A.S	0	50	0		2002	(*)
* S.T.P.A	990	500	495 000		2003	(*)
* GAN	25 000	10	250 000		2003	(*)
* Etablissement Abdelmoula	13 109	26,700	350 010		2004	(*)
* Hotel GRANADA	100 000	10	1 000 000		2004	(*)
* Société Hasdrubal Thalassa Hotels	1 000	1 000	1 000 000		2005	(*)
* Société Agricole Saouef	100 000	10	1 000 000		2005	(*)
			<u>4 923 240</u>	<u>0</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2005
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 373 257	187 450	0	1 560 707	755 563	162 108	0	917 671	643 036
TOTAUX		1 373 257	187 450	0	1 560 707	755 563	162 108	0	917 671	643 036

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
Clients ordinaires			
- Impayés	5 710 753	6 752 900	5 557 752
- Intérêts de retard à facturer	21 337	29 288	24 451
Montant brut	5 732 090	6 782 188	5 582 203
A déduire :			
- Provisions	(1 907 269)	(1 935 088)	(1 797 148)
- Produits réservés	(921 649)	(1 216 533)	(968 739)
Montant net	2 903 172	3 630 567	2 816 316
Clients litigieux			
- Impayés	12 224 810	11 524 332	11 427 312
Montant brut	12 224 810	11 524 332	11 427 312
A déduire :			
- Provisions	(8 941 497)	(7 533 690)	(7 748 353)
- Produits réservés	(1 875 996)	(1 876 193)	(1 809 238)
Montant net	1 407 317	2 114 449	1 869 721
Solde des clients et comptes rattachés	4 310 489	5 745 016	4 686 037

Note 8 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (a)	176 858 525	19 430 122	6 913 979	649 054	16 270 016	220 121 695
Impayés	603 730	811 467	838 154	637 009	15 045 203	17 935 563
Avances et acomptes reçus	(1 656 366)	(68 051)	(43 026)	(590)	(84 270)	(1 852 303)
Produits à recevoir	21 337	0	0	0	0	21 337
ENCOURS GLOBAL	175 827 226	20 173 538	7 709 106	1 285 473	31 230 949	236 226 291
Ratio des actifs non performants(B2,B3 et B4) (b)			3,26%	0,54%	13,15%	
			16,95%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	7 472 531	0	0	0	0	7 472 531
TOTAL ENGAGEMENTS	183 299 757	20 173 538	7 709 106	1 285 473	31 230 949	243 698 823
Produits réservés	0	0	127 861	163 639	2 506 144	2 797 645
Provisions affectées sur les impayés	0	0	230 363	79 041	10 539 362	10 848 766
Provisions affectées sur les encours	0	0	113 939	55 810	6 657 364	6 827 113
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	0	0	472 163	298 491	19 702 870	20 473 524
ENGAGEMENTS NETS	183 299 757	20 173 538	7 236 942	986 982	11 528 079	223 225 299
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (c)			6,12%	23,22%	63,09%	
			50,74%			

(a) Valeur comptable nette des immobilisations en location, compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d'avance à la clôture de la période.

(b) Le ratio d'atifs non performants (B2,B3 et B4) au 30/06/2005 s'établit à 16.95% contre 17.42% au 31/12/2004.

(c) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés s'établit au 30/06/2005 à 50.74% contre 46.68% au 31/12/2004.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Fournisseurs d'exploitation, avances	0	0	37 850
- Fournisseurs d'immobilisations, avances	792 844	250 291	166 040
- Avances et acomptes au personnel	8 146	10 144	6 880
- Crédit de TVA	142 508	0	0
- Acomptes provisionnels	292 085	229 922	0
- Report d'impôts sur les bénéfices	0	294 443	0
- Compte courant Tunisie Factoring	31 811	29 878	31 811
- Compte courant S I M T	230 950	0	384 794
- Adhérents, contrats résiliés	47 608	47 608	47 608
- Autres comptes débiteurs	1 228 186	557 377	820 163
- Produits à recevoir des tiers	38 741	12 194	7 648
- Produits à recevoir sur contrats de portages	345 332	225 859	284 123
- Compte d'attente	66 195	45 292	60 055
- Charges constatées d'avance	931 270	1 195 503	1 450 175
Total brut	4 155 676	2 898 511	3 297 147

A déduire

- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(30 621)	(30 621)	(30 621)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(47 890)	(47 890)	(47 890)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(32 716)	(32 716)	(32 716)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(38 362)	(36 927)	(38 362)
Total net	4 006 087	2 750 357	3 147 558

NOTE 10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Titres de placement	0	211	0
- Compte spécial ABC Tunisie en US\$	0	3 802 200	3 515 400
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	202 857	169 163	202 857
Total	202 857	3 971 574	3 718 257

NOTE 11 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Banques	4 189 280	4 992 600	3 933 883
- Caisses	5 976	6 114	6 480
Total	4 195 255	4 998 714	3 940 363

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2005	2004	2004
- Capital social	(A)	20 000 000	17 500 000	20 000 000
- Actions propres		0	(4 700)	0
- Dividendes sur actions propres		0	300	0
- Réserve légale	(B)	1 703 397	1 558 905	1 558 905
- Réserves pour réinvestissements exonérés		0	5 036 843	5 036 843
- Réserves affectées à l'augmentation du capital		0	2 500 000	0
- Autres réserves		3 776 842	40 000	40 000
- Résultats reportés		8 756 843	9 092 677	9 092 509
Total des capitaux propres avant résultat de la période		34 237 082	35 724 025	35 728 257
Résultat de la période		1 919 673	1 560 118	2 889 825
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	36 156 755	37 284 143	38 618 082

Résultat par action:

		30-juin		31 décembre
		2005	2004	2004
Résultat de la période (1)		1 919 673	1 560 118	2 889 825
Nombre d'actions (2)		2 000 000	1 750 000	2 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,960	0,891	1,445
Résultat par action (ajusté)	(D)	0,960	0,780	1,445

(A) Au 30 juin 2005, le capital social est de DT : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité (voir note 1).

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Dans la mesure où l'émission d'actions gratuites dans le cadre de l'augmentation de capital effectuée en 2004 est une émission sans contrepartie, elle est traitée comme si elle s'était produite avant l'ouverture de la période présentée à titre comparatif. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au titre du premier semestre 2004 présenté à titre comparatif a été, en conséquence, ajusté.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2005
(exprimé en dinars)

	Capital social	Actions Propres	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2003	17 500 000	0	2 500 000	1 383 482		5 036 843	8 505 629	3 508 471	38 434 425
Affectations approuvées par l'A.G.O du 10/06/2004				175 424			3 333 047	(3 508 471)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2003							(2 706 000)		(2 706 000)
Dotations au fonds social					40 000		(40 000)		0
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 1er novembre 2001	2 500 000		(2 500 000)				0	0	0
Rachat actions propres		(4 700)							(4 700)
Cession actions propres		4 700					(468)		4 232
Dividendes sur actions propres							300		300
Résultat au 31 décembre 2004								2 889 825	2 889 825
Solde au 31 Décembre 2004	20 000 000	0	0	1 558 906	40 000	5 036 843	9 092 508	2 889 825	38 618 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/05/2005				144 491			2 745 334	(2 889 825)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2004							(3 081 000)		(3 081 000)
Cinquième résolution approuvée par l'A.G.O du 05/05/2005					5 036 843	(5 036 843)			0
Cinquième résolution approuvée par l'A.G.O du 05/05/2005*					(1 300 000)				(1 300 000)
Résultat au 30 juin 2005								1 919 673	1 919 673
Solde au 30 Juin 2005	20 000 000	0	0	1 703 397	3 776 843	0	8 756 842	1 919 673	36 156 755

* Voir Note 15

NOTE 13 : EMPRUNT

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 30 JUIN 2005
(exprimé en dinars)

DESIGNATION		Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
							Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES			47 511 546	10 000 000	7 546 841	49 964 705	28 562 033	21 402 672
* AMEN BANK		8 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
* AMEN BANK		10 000 000	8 125 000	0	1 250 000	6 875 000	4 375 000	2 500 000
* STUSID		2 500 000	1 250 000	0	250 000	1 000 000	500 000	500 000
* BTKD		2 000 000	672 000	0	332 000	340 000	0	340 000
* BTKD		2 000 000	1 170 000	0	332 000	838 000	174 000	664 000
* BTKD		3 000 000	3 000 000	0	375 000	2 625 000	1 875 000	750 000
* B.E.S.T BANK		3 000 000	0	10 000 000	0	10 000 000	0	10 000 000
* A.B.C TUNISIE		3 700 000	0	0	0	0	0	0
* A.B.C TUNISIE		3 700 000	3 700 000	0	3 700 000	0	0	0
* TRESOR TUNISIEN		14 319 000	14 319 000	0	0	14 319 000	14 319 000	0
* BANQUE DE L'HABITAT		5 000 000	4 275 546	0	307 841	3 967 705	3 319 033	648 672
* BILLETS DE TRESORERIE		10 000 000	10 000 000	0	0	10 000 000	4 000 000	6 000 000
BANQUES ETRANGERES			51 794 273	9 499 612	6 980 044	54 313 841	48 184 334	6 129 507
* Crédit BIRD 3678 TUN (a)	US\$	6 000 000	3 753 768	0	211 526	3 542 242	3 120 242	422 000
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN) (b)	US\$	6 000 000	4 425 067	0	340 391	4 084 676	3 403 898	680 778
* Crédit FMO III (c)	EUR	2 500 000	399 368	0	399 368	0	0	0
* Crédit FMO IV (d)	EUR	3 000 000	3 114 000	0	519 000	2 595 000	1 557 000	1 038 000
* JEXIM BANK (e)	JPY	1 400 000 000	9 144 819	0	703 448	8 441 371	7 034 464	1 406 907
* BEI (credit participatif) (f)	ECU	1 279 738	1 360 898	0	0	1 360 898	1 360 898	0
* A.B.C TUNIS (g)	US\$	3 000 000	3 515 400	0	3 515 400	0	0	0
* B.A.D (h)	EUR	8 000 000	10 327 289	0	1 290 911	9 036 378	6 454 556	2 581 822
* B.E.I (i)	EUR	7 148 963	10 873 000	3 211 500	0	14 084 500	14 084 500	0
* PROPARCO	EUR	4 000 000	4 880 664	1 500 112	0	6 380 776	6 380 776	0
* OPEC FUND	EUR	4 000 000	0	4 788 000	0	4 788 000	4 788 000	0
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES			99 305 819	19 499 612	14 526 885	104 278 546	76 746 367	27 532 179

(a) Le taux d'intérêt correspond au coût moyen des ressources majoré de 0,5%;

Le risque de change est garanti par le fonds de péréquation de change moyennant le paiement, à chaque échéance, d'une commission égale au différentiel entre le TMM majoré de 0,5% et le taux du crédit.

(b) L'Etat Tunisien a consenti le 27 Novembre 1995 à la société un financement subsidiaire sur le prêt BIRD n° 3671 TUN;

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de US\$: 6.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5%, sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.

(c) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 2.500.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 7,5%.

(d) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 3.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 7,5%.

(e) L'Etat Tunisien a consenti le 15 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J. EXIM BANK du 27 Mai 1997;

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 14.000.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5%, sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.

(f) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à ECU: 1.279.738 (utilisations à fin 1998), rémunéré à concurrence de 75% des dividendes et 50% des plus values éventuelles des titres financés; les moins values éventuelles seront supportées par la BEI.

(g) Le crédit a été contracté, sur autorisation de la BCT en date du 11 avril 2002, pour la constitution d'un dépôt de garantie auprès de l'ABC TUNISIE. Ce dépôt est rémunéré aux mêmes conditions de rémunération du crédit.

(h) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 8.000.000 au taux d'intérêt fixe déterminé par la BAD et égal à un taux de base majoré de 1,7%;

(i) Le crédit a été contracté dans le cadre du Prêt Global Entreprises Tunisiennes III (EUROMED II) à un taux d'intérêt fixe calculé au taux nominal annuel applicable, lors de chacune des notifications aux opérations de la BEI en Eur présentant, en matière de régime d'amortissement et de durée, les même caractéristiques que le versement concerné.

NOTE 13 (Suite) : EMPRUNT

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 30 JUIN 2005
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 1999 I	7,00%	<u>10 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
* Emprunt obligataire 1999 II	7,00%	<u>10 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
* Emprunt obligataire 2000	7,00%	<u>10 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2001 I	7,40%	<u>10 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>0</u>	<u>4 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2001 II	7,40%	<u>10 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2002 I	7,40%	<u>15 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>0</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2002 II	7,40%	<u>10 000 000</u>	<u>8 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2003	7,40%	<u>10 000 000</u>	<u>10 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>	<u>8 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2004	7,40%	<u>15 000 000</u>	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2004 II		<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>12 000 000</u>
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		54 000 000	15 000 000	9 000 000	60 000 000	41 000 000	19 000 000
TOTAL GENERAL		153 305 819	34 499 612	23 526 885	164 278 546	117 746 367	46 532 179

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Dépôts et cautionnements reçus	5 823 226	3 440 373	3 650 388
<u>Total des autres passifs financiers</u>	<u>5 823 226</u>	<u>3 440 373</u>	<u>3 650 388</u>

NOTE 15 : PROVISIONS

Les provisions se détaillent par nature comme suit :	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Provisions pour risques non identifiés (A)	115 400	0	31 556
- Provisions pour impôt différé (B)	177 760	391 085	177 760
- Autres provisions pour risques	306 231	140 771	207 470
<u>Total des provisions</u>	<u>599 391</u>	<u>531 856</u>	<u>416 786</u>

(A) Voir note 2-5 : Politique de provisions

La variation du stock de de provisions pour risques non identifiés se détaille comme suit:

Solde au 31 décembre 2004	31 556
Provision prélevée sur les réserves*	1 300 000
Provision affectée au cours du premier semestre 2005	(1 216 156)
Solde au 30 juin 2005	115 400

* L'Assemblée Générale Ordinaire du 05/05/2005 a décidé de transférer le montant des réserves pour réinvestissements exonérés (5 036 843 dinars) devenues disponibles au compte "Autres réserves" et de prélever 1 300 000 dinars pour les affecter au compte "provisions pour risques" et ce pour répondre aux recommandations des autorités monétaires.

(B) Voir note 2-6 : Provisions pour impôt

NOTE 16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

Fournisseurs d'exploitation	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	115 536	110 203	44 138
- Factures non parvenues	121 750	110 500	105 292
<u>Sous total</u>	<u>237 286</u>	<u>220 703</u>	<u>149 430</u>
Fournisseurs d'immobilisations			
- Factures d'achats d'immobilisations	2 682 770	6 348 311	2 339 058
- Effets à payer	8 119 131	4 386 962	5 579 061
- Factures non parvenues	370 653	1 052 237	237 879
- Retenues de garantie	306 385	0	232 083
<u>Sous total</u>	<u>11 478 939</u>	<u>11 787 510</u>	<u>8 388 081</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>11 716 225</u>	<u>12 008 213</u>	<u>8 537 511</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Avances et acomptes reçus des clients	1 852 303	1 560 076	1 509 761
- Personnel, remunerations dues	183	475	183
- Personnel, provisions pour congés payés	224 185	201 957	198 895
- Personnel, autres charges à payer	122 891	100 583	144 239
- Etat, retenues sur salaires	28 538	27 497	26 004
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	19 420	44 007	50 498
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	10 942	28 000	99 441
- Etat, impôts sur les bénéfices	479 918	390 030	283 846
- Etat, TVA à payer	0	179 466	268 427
- Etat, autres impôts et taxes à payer	753 688	753 767	754 895
- Actionnaires, dividendes à payer	3 669	3 440	2 409
- C.N.S.S	94 444	112 767	86 353
- Autres comptes créditeurs	249 024	12 921	183 081
- Diverses charges à payer	84 000	95 000	54 616
- Charges à payer sur contrats de portage	19 790	8 039	11 607
- Loyers constatés d'avance	8 508 830	7 668 874	8 147 940
Total	12 451 825	11 186 899	11 822 195

NOTE 18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	19 000 000	18 000 000	16 000 000
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires locaux	15 402 672	13 633 184	10 412 551
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires étrangers	6 129 507	11 287 005	10 030 273
- Echéances à moins d'un an sur billets de trésorerie à long terme	6 000 000	4 000 000	4 000 000
Sous total (voir note 13)	46 532 179	46 920 189	40 442 824
- Billets de trésorerie	16 850 000	9 100 000	20 100 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 607 148	1 993 047	2 426 252
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	545 844	589 679	532 049
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	992 974	803 927	1 017 034
- Banques, découverts	4 695 991	8 183 920	1 954 284
Total	71 224 136	67 590 762	66 472 443

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Loyers de leasing	62 052 340	55 848 169	114 144 203
- Intérêts intercalaires	128 809	59 813	134 306
Revenus bruts de leasing	62 181 149	55 907 982	114 278 509
- Intérêts de retard	269 490	422 136	925 952
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(174 897)	(306 424)	(409 581)
. Intérêts de retard	(142 004)	(172 683)	(238 465)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	197 965	284 043	715 509
. Intérêts de retard antérieurs	99 269	46 289	98 513
Variation des produits réservés	(19 667)	(148 775)	165 976
- Dotations aux amortissements des immobilisations en location	(50 928 475)	(45 594 013)	(93 322 545)
Total des revenus de leasing	11 502 497	10 587 330	22 047 892

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Intérêts des emprunts obligataires	2 199 437	2 329 655	4 514 861
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	1 344 998	1 423 358	2 806 308
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 482 022	971 709	2 298 868
- Intérêts des billets de trésorerie à long terme	123 575	175 738	367 230
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	162 108	158 570	324 493
Total des charges financières des emprunts	5 312 140	5 059 030	10 311 760
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	159 092	243 339	422 677
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	738 762	590 373	1 214 374
- Pénalités fiscales et sociales	0	1 742	1 742
- Autres	17 883	10 976	17 704
Total des autres charges financières	915 737	846 430	1 656 497
Total général	6 227 877	5 905 460	11 968 257

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Produits des participations	450 582	354 497	355 497
- Produits des titres Immobilisés	107 496	49 642	177 518
- Revenus des autres créances immobilisées	22 155	16 682	35 122
- Revenus des valeurs mobilières de placement	451	2 118	3 721
Total	580 684	422 939	571 858

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Salaires et complément de Salaires	771 814	735 688	1 452 256
- Bonus	125 000	75 000	122 000
- Indemnités représentatives de frais	40 257	67 310	104 319
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	141 609	131 800	256 163
- Autres charges sociales	64 099	85 239	128 093
- Dotation fonds social	26 710	0	0
Total	1 169 489	1 095 037	2 062 831

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Achat de matières et fournitures	36 267	40 027	66 030
Total des achats	36 267	40 027	66 030
- Locations	123 921	125 056	240 095
- Charges locatives et de copropriété	17 755	19 344	41 104
- Entretien et réparations	55 209	48 392	100 907
- Primes d'assurances	21 086	17 049	35 274
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	96 908	67 695	197 013
Total des services extérieurs	314 879	277 536	614 393
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	174 761	176 803	385 767
- Publicités, publications, relations publiques	101 764	112 704	220 663
- Déplacements, missions et réceptions	138 863	150 471	292 108
- Frais postaux et de télécommunications	101 533	116 698	228 285
- Services bancaires et assimilés	75 068	63 341	149 470
Total des autres services extérieurs	591 989	620 017	1 276 293
- Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
- Frais du contentieux	17 781	1 208	3 504
- Autres	2 071	2 187	6 246
Total des charges diverses	37 852	21 395	27 750
- Impôts et taxes sur rémunérations	22 029	21 276	41 665
- T.C.L	60 000	60 000	60 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	11 687	10 279	25 259
Total des impôts et taxes	93 716	91 555	126 924
Total général	1 074 703	1 050 530	2 111 390

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 937 871	1 568 662	3 480 176
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(571 382)	(613 550)	(1 121 529)
- Créances radiées	0	0	469 959
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0	(469 959)
<u>Total des dotations aux provisions</u>	<u>2 366 489</u>	<u>955 112</u>	<u>2 358 647</u>
- Reprises de provisions non affectées	(1 216 156)	(20 227)	0
- Dotations aux provisions non affectées	0	0	11 329
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>1 150 333</u>	<u>934 885</u>	<u>2 369 976</u>

Compte tenu de la variation des produits réservés, les besoins de provisionnement de la société se sont élevés à 2 386 156 Dinars détaillés comme suit :

- Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	2 366 489
- Variation des produits réservés	19 667
<u>Besoin au titre des créances douteuses</u>	<u>2 386 156</u>

Ce besoin de provisionnement a été couvert comme suit :

- Contribution de l'exercice établie conformément à la politique générale de la société (1% de l'encours des loyers des contrats actifs)	1 170 000
- Complément prélevé sur les provisions non affectées	1 216 156
<u>Total</u>	<u>2 386 156</u>

NOTE 24 bis : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	0	25 245	150 490
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	50 000	0	0
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(198 891)	(163 561)	(105 729)
<u>Total</u>	<u>(148 891)</u>	<u>(138 316)</u>	<u>44 761</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	111 998	110 715	233 417
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	89 722	101 280	203 108
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	0	0	0
<u>Total</u>	<u>201 720</u>	<u>211 995</u>	<u>436 525</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Dotations aux provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	0	0	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	0	2 293
- Dotations aux provisions pour risques et charges	98 761	50 000	116 699
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	0	(857)
<u>Total</u>	<u>98 761</u>	<u>50 000</u>	<u>118 135</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	45 619	47 118	82 067
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	19 500	4 054	4 252
- Autres gains sur éléments exceptionnels	0	0	6 461
<u>Total</u>	<u>65 119</u>	<u>51 172</u>	<u>92 780</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2005	2004	2004
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	0	0	12 109
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 183	10 589	18 641
<u>Total</u>	<u>2 183</u>	<u>10 589</u>	<u>30 750</u>

NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2005 a été calculé sur la base d'une estimation au taux de 20%.

NOTE 30 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

			30-juin 2005	30-juin 2004	31 décembre 2004
- Banques	+	Note 11	4 189 280	4 992 600	3 933 883
- Caisses	+	Note 11	5 976	6 114	6 480
- Banques, découverts	-	Note 18	(4 695 991)	(8 183 920)	(1 954 284)
			<u>(500 735)</u>	<u>(3 185 206)</u>	<u>1 986 079</u>

NOTE 31 : ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2005

(en dinars) 30/06/2005 31/12/2004

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	30 125 000	30 155 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	13 500 000	13 500 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK	8 000 000	8 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) ABC	1 000 000	1 000 000
Caution (TF) pour crédit auprès de la BTEI	5 000 000	5 000 000
Caution données par TL à la SNMVT en faveur de TF (portage sur les titres de Call Center)	0	30 000
Caution données par TL à la famille Driss au profit de TV (portage sur les titres de Call Center)	225 000	225 000
Caution en faveur de la SIMT (sur crédit STB)	2 400 000	2 400 000
<i>ENGAGEMENTS DONNEES</i>	15 581 318	21 839 278
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrat signés non encore mis en force)	7 472 531	10 558 754
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrat non encore signés)	7 390 911	10 487 648
Engagements sur titres (participations non libérées Tunisie Valeurs)	450 000	450 000
Contrats de portage signés et non encore concrétisés	267 876	342 876
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	251 622 919	238 120 732
Caution données par TF à la SNMVT en faveur de TL (portage sur les titres de Call Center)	0	30 000
Caution données par TV à la famille Driss au profit de TL (portage sur les titres de Call Center)	225 000	225 000
Garanties reçues (hypothèques sur les contrats actifs)*	6 960 762	7 081 771
Garanties reçues (Aval sur billet de trésorerie)	10 000 000	10 000 000
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	433 074	432 810
Loyers à échoir sur contrats actifs	234 004 083	220 351 151
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	2 947 612	8 306 419
Emprunts obtenus non encore encaissés:		
OPEC (1 million EUR)	1 603 000	6 544 400
PROPARCO		1 518 301
BEI (881 689 EUR)	1 344 612	243 718

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2005**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société Tunisie Leasing couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ce rapport remplace notre premier rapport émis le 29 juillet 2005. Les états financiers annexés à notre premier rapport ont été modifiés pour introduire de nouvelles règles d'évaluation des garanties relatives aux clients en contentieux, ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers 2.5.4.

Tunis, le 11 août 2005

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI